

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 17 mars 2025, à compter de 20:02 heures, sous la présidence de madame Sylvie Roberge, mairesse suppléante.

Sont présents :

M. et Mmes : Roger Lasalle : conseiller # 3
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Daniel Arbour : Maire
Denis Ayotte : conseiller # 1
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 3 membres présents. La présidente de l'assemblée, madame la mairesse suppléante Sylvie Roberge, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal

- 3.1 Séance ordinaire du 22 janvier 2024
- 3.2 Séance extraordinaire du 31 janvier 2024

4- Administration

- 4.1 Approbation des comptes payables et payés
- 4.2 Autorisation pour débiter les travaux de réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville
- 4.3 Octroi du contrat - Entretien et coupe de gazon
- 4.4 Gala de la préfète – Autorisation de participation
- 4.5 Dénonciation au Gouvernement du Québec
- 4.6 Dénonciation au Ministère des Affaires municipales
- 4.7 Demande d'appui
- 4.8 Table des préfets
- 4.9 Adhésion à Association forestière de Lanaudière 2025 – 150\$
- 4.10 Proclamation de la Journée internationale

5- Travaux publics

- 5.1 Octroi du contrat – Marquage des rues 2025

6- Sécurité publique

- 6.1 Hétu-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #12 pour services durant la construction de la nouvelle caserne (PRACIM) – 13 572.80\$ tx inc.
- 6.2 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #9 pour construction de la nouvelle caserne – 452 975.87\$ tx inc. (PRACIM)
- 6.3 CMP Mayer Inc – Autorisation de paiement pour laveuse pour habits de combat – 13 210.64\$ tx inc.

7- Urbanisme et environnement

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Février 2025
- 7.2 Décision – Dossier du terrain lot 5 961 557
- 7.3 Écocentre – Prolongation du contrat pour les conteneurs
- 7.4 Écocentre – Renouvellement du protocole d'entente avec Sainte-Marcelline
- 7.5 Écocentre – Renouvellement du protocole d'entente avec Saint-Alphonse-Rodriguez
- 7.6 Dépôt – Bilans annuels de la qualité de l'eau potable 2024 – Aqueducs Gravel, Lapierre et Village
- 7.7 Dépôt – Rapport annuel 2024 – Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU)

8- Culture et loisirs

- 8.1 Poste de coordonnatrice à la culture et aux communications – Employé numéro 70-0035 – Démission
- 8.2 Poste de préposé à l'entretien général – Employé numéro 32-0031 – Démission
- 8.3 Acceptation du protocole d'entente modifié pour le camp de jour du Camp De-La-Salle pour l'été 2025
- 8.4 Ébénisterie Visitation Inc. – Autorisation de paiement final pour nouvelles armoires dans la cuisine du pavillon (FRR – Volet 2) – 9 899.34\$ tx inc.

9- Varia

10- Période de questions

11- Levée de la séance

56-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 22 janvier 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 ;

57-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024.

ADOPTÉE

3.2 Séance extraordinaire du 31 janvier 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2024 ;

58-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024.

ADOPTÉE

4- Administration

4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

59-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de mars.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	402 553.57 \$
Prélèvements automatiques	78 580.73 \$
Salaires	68 389.30 \$
Chèques à émettre	93 773.03 \$
TOTAL	643 296.63 \$

ADOPTÉE

4.2 Autorisation pour débiter les travaux de réaménagement des bureaux de l'hôtel de ville

60-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à débiter les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville avec comme mandat principal que la réception se retrouve à l'avant de la bâtisse.

ADOPTÉE

4.3 Octroi du contrat - Entretien et coupe de gazon

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et de coupe de gazon s'est terminé à l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres sur invitation nous n'avons reçu qu'une soumission ;

61-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat d'entretien et de coupe de gazon à Pelouses Jeason pour une durée de 3 ans pour un montant de 103 500\$ + taxes (2025 : 34 000\$, 2026: 34 500\$, 2027 : 35 000\$)

ADOPTÉE

4.4 Gala de la préfète – Autorisation de participation

62-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’achat de 8 billets (1 table) pour le gala de la préfète qui se tiendra le 1^{er} mai 2025 au montant total de 1400\$.

ADOPTÉE

4.5 Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l’absence d’ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

- CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;
- CONSIDÉRANT que cela a un impact direct sur l’augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;
- CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;
- CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;
- CONSIDÉRANT par ailleurs que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n’a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec ;

63-03-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l’inflation et des changements qu’elles subissent parfois.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu’à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu’à la ministre et députée de notre territoire, madame Isabelle Charest.

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu’aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

ADOPTÉE

4.6 Dénonciation au Ministère des Affaires municipales en lien avec les enjeux de camp de jour et les demandes d’accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques

CONSIDÉRANT	que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;
CONSIDÉRANT	que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;
CONSIDÉRANT	que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;
CONSIDÉRANT	que ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;
CONSIDÉRANT	que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;
CONSIDÉRANT	tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;
CONSIDÉRANT	également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en année;
CONSIDÉRANT	l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;
CONSIDÉRANT	la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

64-03-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Béatrix soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre de l'Éducation ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE

4.7 Demande d'appui - Modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2)

ATTENDU QUE l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu' il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité ;

ATTENDU QU' il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu' il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants ;

65-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Béatrix appuie la demande de la municipalité de Sainte-Christine visant à modifier l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin d'y ajouter la notion de premier répondant, leur permettant ainsi d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence ;

ADOPTÉE

4.8 Table des préfets - Lettre d'appui au projet « Coordination et bonification des services d'amitié » du Groupe d'Entraide et d'Amitié

66-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la production d'une lettre d'appui au projet « Coordination et bonification des services d'amitié » du Groupe d'Entraide et d'Amitié de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

ADOPTÉE

4.9 Adhésion à Association forestière de Lanaudière 2025 – 150\$

67-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à l'Association forestière de Lanaudière pour 2025 au montant de 150\$ tx inc..

ADOPTÉE

4.10 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - 17 mai 2025

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

- CONSIDÉRANT

ue le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;
- CONSIDÉRANT

que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003 ;
- CONSIDÉRANT

que la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre ;
- CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région ;
- CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+ ;
- CONSIDÉRANT

que malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société ;

68-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

5-

Travaux publics

5.1

Octroi du contrat – Marquage des rues 2025

CONSIDÉRANT QUE

nous avons procédé par appel d'offres sur invitations et que 2 entreprises nous ont transmis leur prix ;

Lignes M.D. inc

346\$/km

Lignes Fit inc

315\$/km

69-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de marquage des rues 2025 à Lignes Fit inc. au montant de 315\$/km pour une distance d'environ 35 kms.

ADOPTÉE

6- **Sécurité publique et civile**

- 6.1 Hétu-Bellehumeur architectes inc. – Autorisation de paiement #12 pour services durant la construction de la nouvelle caserne (PRACIM) – 13 572.80\$ tx inc.

70-03-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #12 à Hétu-Bellehumeur architectes inc. au montant de 13 572.80\$\$ pour la construction de la nouvelle caserne dans le cadre du PRACIM.

ADOPTÉE

- 6.2 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #9 pour construction de la nouvelle caserne – 452 975.87\$ tx inc. (PRACIM)

71-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #9 à Construction Marc Arbour au montant de 452 975.87\$ pour la construction de la nouvelle caserne dans le cadre du PRACIM.

ADOPTÉE

- 6.3 CMP Mayer Inc – Autorisation de paiement pour laveuse pour habits de combat – 13 210.64\$ tx inc

72-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement pour la laveuse pour habits de combat au montant de 13 210.64\$ tx inc.

ADOPTÉE

7- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées – Février 2025

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées de février 2025.

- 7.2 Décision – Dossier du terrain lot 5 961 557

CONSIDÉRANT QUE les élus voulaient mettre en vente le lot 5 961 557 appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE des éléments doivent être validés et précisés;

73-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retirer la vente du terrain et de n'accepter aucune offre pour ce dernier.

ADOPTÉE

- 7.3 Écocentre – Prolongation du contrat pour les conteneurs

74-03-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de

renouveler pour l'année 2025 pour le contrat des conteneurs de l'écocentre avec SGSF selon les prix fournis.

ADOPTÉE

7.4 Écocentre – Renouvellement du protocole d'entente avec Sainte-Marcelline

75-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le protocole d'entente avec Sainte-Marcelline pour la location temporaire de l'écocentre pour la saison 202 au montant de 37 940.70\$.

ADOPTÉE

7.5 Écocentre – Renouvellement du protocole d'entente avec Saint-Alphonse-Rodriguez

76-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le protocole d'entente avec Saint-Alphonse-Rodriguez pour la location temporaire de l'écocentre pour la saison 2025 au montant de 49 735.87\$.

ADOPTÉE

7.6 Dépôt – Bilans annuels de la qualité de l'eau potable 2024 – Aqueducs Gravel, Lapierre et Village

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2024 pour les aqueducs Gravel, Lapierre et Village

7.7 Dépôt – Rapport annuel 2024 – Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU)

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel 2024 de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU)

8- Culture et loisirs

8.1 Poste de coordonnatrice à la culture et aux communications – Employé numéro 70-0035 – Démission

Dépôt

Le conseil prend acte de la démission de l'employé numéro 70-0035 comme coordonnatrice à la culture et aux communications, effective au 7 mars 2025.

Nous la remercions pour le temps passé à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

8.2 Poste de préposé à l'entretien général – Employé numéro 32-0031 – Démission

Dépôt

Le conseil prend acte de la démission de l'employé numéro 32-0031 comme préposé à l'entretien général, effective au 28 février 2025.

Nous le remercions pour le temps passé à la municipalité et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux projets.

8.3 Acceptation du protocole d'entente modifié pour le camp de jour du Camp De-La-Salle pour l'été 2025

CONSIDÉRANT QUE des modifications devaient être apportées au précédent protocole;

77-03-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le protocole d'entente modifié du camp de jour du Camp De-La-Salle pour l'été 2025

ADOPTÉE

8.4 Ébénisterie Visitation Inc. – Autorisation de paiement final pour nouvelles armoires dans la cuisine du pavillon (FRR – Volet 2) – 9 899.34\$ tx inc.

78-03-25

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement pour les nouvelles armoires dans la cuisine du pavillon à Ébénisterie Visitation au montant de 9 899.34\$ tx inc. dans le cadre de la subvention du FRR-Volet 2)

ADOPTÉE

9- Varia

10- Période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

79-03-25

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h35.

ADOPTÉE

Je, Sylvie Roberge, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Sylvie Roberge
Mairesse suppléante

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière